



rdre des avocats

à la cour d'appel de Chambéry

Motion contre le projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de CHAMBERY réuni le 1^{er} avril 2026 :

Vu le projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes, présenté en conseil des ministres le 18 mars 2026, qui fait l'objet d'une procédure parlementaire accélérée, avec une présentation au Sénat le 13 avril 2026,

Vu la position ferme du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers ayant exprimé une opposition au projet de Loi,

Vu la nécessité de préserver les droits de la défense des victimes, des prévenus ou des accusés,

DEPLORE que sous couvert de célérité et d'efficacité, ce projet de Loi remette en cause les fondements mêmes du procès-pénal criminel et plus particulièrement par l'instauration d'un mécanisme de « plaider coupable » criminel.

S'OPPOSE formellement à l'introduction d'une procédure de Jugement sur Crime Reconnu qui porterait gravement atteinte au droit à un procès équitable reposant sur le seul aveu de l'accusé, sans audition de témoins ni d'Experts, sans jury populaire, dans le cadre d'une simple audience d'homologation.

DENONCE une procédure criminelle qui affaiblit la place de la victime.

CONDAMNE sans réserve le recul des droits de la défense.

DECRETE une journée « Justice morte » le lundi 13 avril 2026, consistant en une grève totale de toute activité juridictionnelle pénale et civile, se réservant de la reconduire ou de la prolonger.

Fait à CHAMBERY, le 1^{er} avril 2026

Jean BOISSON
Bâtonnier de l'Ordre

